

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 24 NOVEMBRE 2014**Objet : CESSION D'ENTREPRISES : TARIFS DE L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT**

Membres élus présents : MM BAILLY - BALAGUER - CAUQUY - MME DAMELET - MM. DRHOVIN - FALCONNIER - FONTENAT - FRATTA - GIREAU - GROSSAT - GUDERZO - JOSEPH - JOUSSEAU - MARMILLON - MARTIN - MERCIER - MONNET - PERRAUT - PHILIBERT - PIERROT - MME PRADEL - MM. TOURNIER-BILLON - VERNE - VOISIN

Intervention de M. Gilbert GROSSAT

La Commission régionale Création Transmission du 22 octobre dernier a proposé l'harmonisation de l'offre cédants et de sa tarification, avec une offre d'accompagnement régionale dont vous trouverez la plaquette dans vos dossiers.

Cette offre permet de répondre au chef d'entreprise qui s'interroge sur la cession de son entreprise par un accompagnement pouvant aboutir à la mise en ligne d'une annonce de cession.

Dans le cadre de cette prestation, il est proposé au chef d'entreprise :

- Un rendez-vous diagnostic et/ ou une visite en entreprise en fonction du type de projet,
- L'utilisation du E-CCI DIAG par le conseiller CCI lors du rendez-vous ou de la visite en entreprise, pour diagnostiquer le projet de cession avec un livrable rendu au chef d'entreprise.

Cette prestation comprend : des documents à recueillir auprès du Cédant, des livrables cédant, à des nouveaux tarifs :

- 250 € HT pour un accompagnement TPE : commerce, service à la personne, droit au bail, local commercial,
- 350 € HT pour un accompagnement PME : commerce de gros, industrie.

Cette prestation sera mise en œuvre au 1^{er} janvier 2015 dans les 11 CCIT de Rhône-Alpes, pour une période test de 8 mois, qui donnera lieu à un bilan quantitatif et qualitatif, avec si nécessaire des adaptations et une mise en œuvre définitive.

Il vous est demandé de bien vouloir valider cette offre et sa tarification.

L'Assemblée, vu l'exposé du Vice-président Secrétaire, valide l'offre cédants et sa tarification aux conditions exposées ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2015, pour une période test de 8 mois.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	35
- Nombre de Membres présents	24
- Nombre de voix pour	24
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Patrice FONTENAT
Vice-président Secrétaire

Jean-Marc BAILLY
Président